

# Stationnement de voitures sur trottoirs

# Par PARATY, le 21/09/2019 à 11:53

J'habite une ville de 7000 Habitant.Le maire a rénové le centre ville , en mettant des trottoirs au ras des rues.A beaucoup d'endroit il a fait mettre des piquest anti-stationnement, sauf dans ma rue excessivement passante.De ce fait les voitures se servent des trotroits comme parking, bloquant les ouvertures ou fermetures des volets des habitations et gènant fortement l'accès aux portes d'entrées des maisons.De plus les piétons(femmes avec poussettes, personnes agées avec déambulateur ou canne,handicapés sont obligés de marcher sur la rue très passante au risque d'être renversés.J'ai écrit au Maire en lettre simple + courrier mail avec photo pour lui demander de faire poser comme partout en centre ville des piquets antistationement, aucune réponse. Y a t-il une instance supérieure au dessus du Maire qui pourrait répondre favorablement à ma requête ou faut-il attendre un accident grave!!!, Par avance merci de m'aider.

#### Par kataga, le 22/09/2019 à 10:19

Bjr

L'instance supérieure au dessus du maire c'est :

- 1. le conseil municipal
- 2. les électeurs

### Par goofyto8, le 22/09/2019 à 13:37

bonjour,

# [quote]

Y a t-il une instance supérieure au dessus du Maire qui pourrait répondre favorablement à ma requête

### [/quote]

Vous allez, très probablement, recevoir une réponse soit du maire, soit du maire adjoint en charge de la voirie.

Il est très rare qu'il ne répondent pas à un courrier postal.... mais il ne faut pas être préssé.

Comptez au minimum 5 ou 6 semaines pour avoir une réponse.